MINISTÈRE DE LA JUSTICE
Liberté
Égalité
Fraternité

ÉNAP
ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

MARS

20 MARS 1869

Ouverture des premières écoles de gardiens

Avant 1869, il n'existait aucune formation pour les gardiens. L'administration considérait que ceux-ci, recrutés parmi d'anciens militaires, possédaient déjà les qualités requises pour exercer leur profession. La circulaire de 1869 préconise pour la première fois l'ouverture d'écoles de gardiens dans les maisons centrales et les prisons des chefs-lieux de département : il s'agit de développer l'instruction élémentaire des agents appelés à *« constater, par écrit, les divers faits dont ils sont témoins pen-dant leur service »*. Animées par les instituteurs et inspecteurs des établissements, ces écoles locales, peu nombreuses, ne connaîtront qu'une existence éphémère.

L'histoire des écoles pénitentiaires : des écoles de gardiens à l'École nationale d'administration pénitentiaire (exposition Crhcp)

21 MARS 1963

Fermeture de la prison d'Alcatraz

En mars 1963, le procureur général des Etats-Unis Robert Kennedy fait fermer la prison la plus célèbre du pays. Les coûts de gestion et de maintenance de cet établissement hors norme, construit sur un rocher de la baie de San Francisco, sont trop élevés. Prison de haute sécurité, Alcatraz accueillait depuis 1934 les détenus les plus dangereux d'Amérique, dont Al Capone. En 1973, le site est ouvert au public. Classé parc national, il attire aujourd'hui plus d'un million de visiteurs par an.

2 MARS 1959

Entrée en vigueur du Code de procédure pénale

L'entrée en vigueur du Code de procédure pénale signe la fin du Code d'instruction criminelle de 1808. Ce nouveau code permet notamment, dans son *« livre pénitentiaire »* (Marc Ancel), une refonte et une rationalisation de la réglementation pénitentiaire, tout en intégrant les innovations issues de la réforme Amor de 1945. En 2022, l'accroissement du volume du CPP et la volonté de rassembler les textes présents dans d'autres codes, lois et décrets, conduisent à extraire la réglementation pénitentiaire du CPP pour créer le Code pénitentiaire, entré en vigueur le 1er mai 2022.

Le "livre pénitentiaire" du Code de procédure pénale / par Jean-Lucien Sanchez (Cahier d'études pénitentiaires et criminologiques n°59, 2022)

13 MARS 1911

L'administration pénitentiaire est rattachée au ministère de la Justice

Fille de la Révolution, l'administration des prisons est sous tutelle du ministère de l'Intérieur dès 1795 car vue comme un outil au service du maintien de l'ordre. La question du travail en détention l'amène dans le champ du ministère du Commerce et des Travaux publics en mars 1831. De retour dans le giron de l'Intérieur en 1834, l'absence de continuité de la chaîne pénale fait débat. Les partisans d'un transfert gagnent du terrain, y compris chez les syndicats de gardiens qui espèrent en tirer avantage. Le 13 mars 1911, à la suite de la démission du gouvernement d'Aristide Briand, l'administration pénitentiaire est rattachée par décret au ministère de la Justice.

La balance et la clef. Histoire du rattachement de l'administration pénitentiaire au ministère de la Justice / par Christian Carlier (Criminocorpus, 2011)

12 MARS 2003

Antonio Ferrara s'évade de la prison de Fresnes

Figure du grand banditisme français, Antonio Ferrara s'était déjà évadé, une première fois, de la prison de Fleury-Mérogis en 1998. Repris en 2002 après une longue cavale, il est incarcéré à La Santé puis à Fresnes. Le 12 mars 2003, un commando prend d'assaut la prison de Fresnes avec des armes de guerre (lance-roquettes et kalachnikovs), permettant l'évasion de Ferrara. Repris quatre mois plus tard, réincarcéré à Fleury-Mérogis, Ferrara a été libéré en 2022. L'évasion violente de 2003 a marqué l'administration pénitentiaire et entraîné un renforcement des dispositifs de sécurité.

Evasion d'Antonio Ferrara de la prison de Fresnes - (INA)

29 MARS 2011

Loi organique instituant un Défenseur des droits

Autorité administrative indépendante dont le rôle et l'indépendance sont inscrits dans la Constitution (art. 71-1), le Défenseur des droits est régulièrement saisi de réclamations individuelles de personnes détenues. C'est grâce à lui notamment que l'accès aux enregistrements vidéo des établissements s'est trouvé facilité pour les personnes détenues et leurs avocats (2016). Les recommandations encore attendues visent la fin du moratoire sur l'encellulement individuel, le maintien des liens familiaux, ou encore les conditions d'extraction et d'hospitalisation des personnes détenues.

Site internet du Défenseur des droits

2004 2024 20 ANS
CRHCP
Centre de ressources sur l'histoire des crimes et des peines

Crédits photo : 1869 : Christophe Diebold / 1911 : Coll. Enap-Centre de ressources sur l'histoire des crimes et des peines / 1959 : C. Montagné/DICOM/MJ / 1963 : GGNRA/PARC 77-C-424 / 2003 : MaxPPP / 2011 : Logo 2011-2016 du Défenseur des droits